



## Guide d'utilisation des démarches d'urbanisme en ligne (création de compte et formulaire)

Ce guide vous accompagne pas à pas :

→ pour la création d'un compte professionnel ou particulier

→ pour le dépôt en ligne de votre demande d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme)

*Veillez, avant d'entamer cette démarche, à préparer les pièces à déposer en vérifiant leur taille (maximum 25 Mo par document). Les extensions de format de fichier acceptées sont : \*pdf, \*jpg, \*png et \*bmp*





## Création d'un compte professionnel ou particulier

Dans un premier temps, vous devez vous inscrire sur le portail, en suivant ce lien :

<https://cartads.ccfulgent-essarts.fr/guichet-unique/>

Vous arrivez sur cette interface.

Si vous êtes un professionnel :

→ Sélectionner créer un compte « **Partenaire** »

Si vous êtes un particulier :

→ Sélectionner créer un compte « **Usager** »

**Guichet unique**  
Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

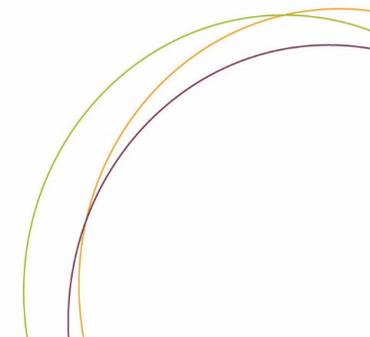
Usager

Email / Identifiant

Mot de passe

Connexion

[J'ai oublié mon mot de passe](#)  
[Créer un compte Usager / Partenaire](#)



Compléter le formulaire d'inscription.

ATTENTION, il faut conserver votre identifiant et votre mot de passe.

Si vous êtes un professionnel, votre identifiant ne doit pas être une adresse mail

Si vous avez le profil « usager », votre identifiant peut être une adresse mail

Votre demande d'inscription au guichet professionnel est soumise à validation par un administrateur. Vous recevrez un email lorsque vous pourrez vous connecter.

### Vos données de connexion

**Identifiant de connexion\***

**Adresse email\***

**Confirmation de l'adresse email\***

**Mot de passe\***

Votre mot de passe doit contenir au moins 12 caractères, une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre.

**Confirmation du mot de passe\***

### Vos coordonnées

**Vous êtes**

Un particulier  Une personne morale

**Dénomination\***

**Raison sociale**

**Numéro professionnel**

**Type de société**

Sélectionnez une option

Le numéro professionnel doit être rempli par le numéro SIRET ou le numéro SIREN.  
Le numéro **SIRET** est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties : la première est le numéro **SIREN** de l'entreprise (ou unité légale ou personne juridique) à laquelle appartient l'unité **SIRET**; la seconde, habituellement appelée **NIC** (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro **SIRET**.

Ensuite, cocher la case pour accepter les conditions générales d'utilisation et

Valider

Validation

8 - 4 = ?



4



J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation. \*

→ Vous recevrez un mail qui vous indiquera que votre inscription est en cours de validation.

Une fois validée par notre administrateur, vous recevrez un nouveau message qui vous confirmera votre inscription et vous pourrez déposer vos dossiers en ligne (regarder dans les spams ou indésirables de votre boîte mail).

✓ Confirmation

Votre compte est en attente de validation.



## Connexion au portail Guichet unique

→ Vous venez de recevoir un mail vous indiquant que votre inscription a été acceptée.

Vous pouvez maintenant utiliser notre outil pour faire vos demandes ADS.

Connectez-vous à la plateforme via le lien suivant : [Guichet unique | Connexion](#)

→ Choisir le profil « **Partenaire** » ou « **Usager** » en fonction du profil choisi lors de la création de compte

→ Utiliser l'**identifiant** et le **mot de passe** que vous avez choisis lors de votre inscription.

**Guichet unique**  
Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

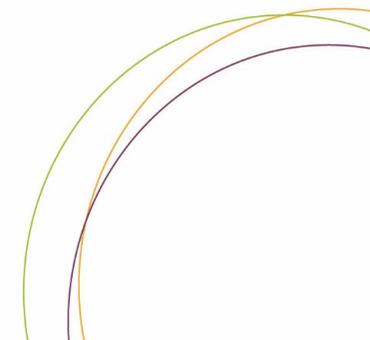
Partenaire

Email / Identifiant

Mot de passe

Connexion

[J'ai oublié mon mot de passe](#)  
[Créer un compte Usager / Partenaire](#)



Vous arrivez sur l'interface suivante.

https://cartads.ccfulgent-essarts.fr/guichet-unique/Accueil

Guichet Unique

Aucune commune par défaut

Vous pouvez :

- Déposer un nouveau dossier d'urbanisme
- Accéder à vos brouillons
- Suivre vos dossiers en cours

Accueil | Déposer | Brouillons | En cours | Terminés | Mes échanges (0) | Demander un rendez-vous

Aucun dossier en cours

Nouveau dossier

La demande de rendez-vous n'est pas accessible en ligne.

# Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

→ Sélectionner l'onglet « déposer »

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://cartads.ccfulgent-essarts.fr/guichet-unique/Accueil>. The page features a navigation bar with the following elements:

- Guichet Unique** (blue header)
- A dropdown menu showing **Aucune commune par défaut**.
- A horizontal menu of icons and labels: **Accueil** (house icon), **Déposer** (document with pencil icon, highlighted with a red box), **Brouillons** (house with pencil icon), **En cours** (laptop with house icon), **Terminés** (house icon), **Mes échanges (0)** (speech bubbles icon), and **Demander un rendez-vous** (person with clock icon).

Below the navigation bar, the main content area displays:

- An icon of a document with a checkmark.
- The text **Aucun dossier en cours**.
- A blue button labeled **Nouveau dossier**.

At the bottom left of the page, the URL <https://cartads.ccfulgent-essarts.fr/guichet-unique/Accueil> is repeated.

1

Type de la demande

Guichet Unique

Aucune commune par défaut

urbanisme@ccfulgent-essarts.fr



Accueil



Déposer



Brouillons



En cours



Terminés



Mes échanges  
(0)



Demander un  
rendez-vous

1

Type de la demande

2

Description du projet

3

Pièces du dossier

4

Récapitulatif

Type de la demande

Commune\*

BAZOGES-EN-PAILLERS

Type de dossier\*

Permis de construire

Numéro du Cerfa\*

13406\*07 - Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Objet de la demande\*

Permis de construire pour une maison individuelle

Valider

→ Le guichet ne permet pas de déposer des pièces complémentaires et des permis modificatifs pour des dossiers qui n'ont pas été initialement déposés via ce service. Pour les permis initialement déposés dans le guichet, le formulaire de permis de construire modificatif sera prochainement disponible.

## Compléter et valider ensuite chaque page du formulaire correspondant au cerfa sélectionné

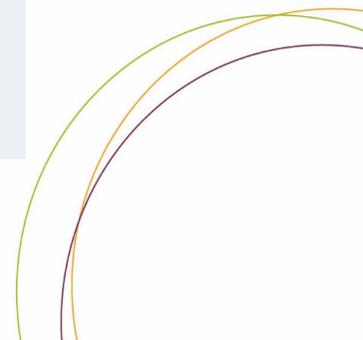
Description du projet

**Guichet Unique** Aucune commune par défaut urbanisme@ccfulgent-essarts.fr

Accueil | Déposer | Brouillons | En cours | Terminés | Mes échanges (0) | Demander un rendez-vous

1 Type de la demande | 2 Description du projet | 3 Pièces du dossier | 4 Récapitulatif

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur(s)	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Localisation du terrain	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Architecte	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Nature du projet	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Destination des constructions et tableau des surfaces	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Démolition	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Participation pour voirie et réseaux	Modifier
<input checked="" type="checkbox"/> Application d'une législation connexe	Modifier
<input type="radio"/> Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions	

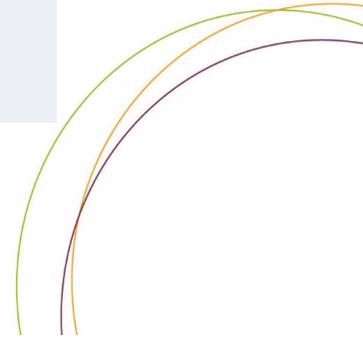


## Ajouter les pièces numériques nécessaires au dépôt du dossier



### Pièces obligatoires pour tous les dossiers

PCMI01 *	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-37 a) du code de l'urbanisme]	
PCMI02 *	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	
PCMI03 *	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	
PCMI04 *	Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	
PCMI05 *	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	
<b>A fournir uniquement si votre projet se situe dans un périmètre n'ayant pas fait l'objet d'un permis d'aménager</b>		
PCMI06	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	



Cocher les cases et cliquer sur « déposer ma demande » :

→ Le bouton « **vérifier les informations saisies** » permet de visualiser rapidement toutes les informations renseignées au préalable

→ **Votre référence** : numéro d'ordre ou référence interne au demandeur

→ *La signature électronique est obtenue en indiquant le nom, prénom du demandeur et son adresse postale, ainsi que le n°SIRET de l'entreprise. L'architecte est exempté de signer les document numériquement. Il devra néanmoins préciser son numéro d'inscription au CNOA sur la demande*

1 Type de la demande      2 Description du projet      3 Pièces du dossier      4 Récapitulatif

Récapitulatif

Vérifier les informations saisies

Validation de la demande

Votre référence

Permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales

Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents\*

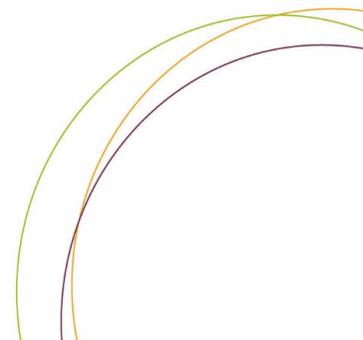
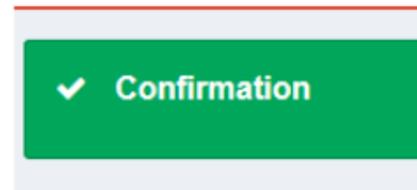
J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#) \*

Déposer ma demande

→ Suivant la taille numérique des pièces annexées à votre demande, l'envoi du fichier peut durer plusieurs minutes



→ Lorsque le dossier est déposé sur le guichet unique, vous recevez le message de confirmation suivant



## Vous recevrez alors un accusé d'enregistrement électronique automatique :



Service Urbanisme | Service Urbanisme

Accusé d'enregistrement électronique n°10064

**Madame, Monsieur,**

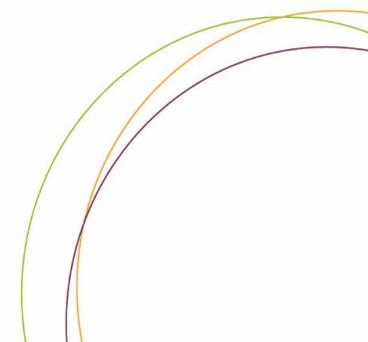
Votre demande de création de dossier en ligne a bien été prise en compte. Votre accusé d'enregistrement électronique (AEE) porte le numéro **10064**

Le présent accusé d'enregistrement, **que nous vous invitons à conserver**, atteste du bon enregistrement de votre demande.

Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.

**Vous recevrez prochainement l'accusé de réception électronique concernant le récépissé de dépôt, il vous indiquera les références d'enregistrement de votre dossier ainsi que les prochaines étapes de la procédure.**

Nota : Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 6 jours. Au-delà de ce délai, et après avoir vérifié dans vos courriers indésirables, si vous ne recevez pas l'accusé de réception, nous vous invitons à nous contacter en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.



Vous recevrez ensuite un accusé de réception électronique :

→ Ce mail vous parviendra quelques minutes (généralement 15 minutes) après l'accusé d'enregistrement électronique **dans le cas d'un dépôt sans anomalie majeure**

→ Si une erreur est survenue, un autre mail vous l'indiquera. Dans ce cas, revoir la saisie dans le dossier ou contacter : [urbanisme@ccfulgent-essarts.fr](mailto:urbanisme@ccfulgent-essarts.fr)

SU Service Urbanisme | Service Urbanisme  
Récépissé de dépôt de votre dossier PC 085 013 21 U00021

Références de l'étude : 10064

Ville de BAZOGES EN PAILLERS

1 Place de l'Eglise

85130 BAZOGES EN PAILLERS

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique au 'Service Urbanisme' de BAZOGES EN PAILLERS une demande de **permis de construire** enregistrée le **31/03/2021** sous le numéro **PC 085 013 21 u0021**

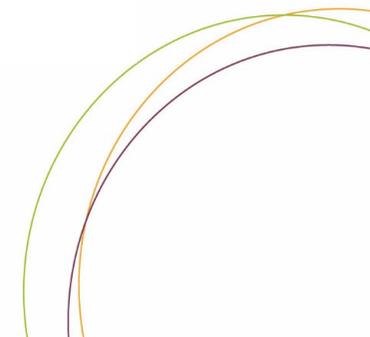
Le présent récépissé, **que nous vous invitons à conserver**, atteste de la réception de votre demande. Il ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **2 mois**.

- *Si vous avez déposé une déclaration préalable* et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.
- *Si vous avez déposé une demande de permis* et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.
- *Si vous avez déposé une demande de certificat d'urbanisme* et qu'aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, le silence de l'administration vaut délivrance d'un certificat d'urbanisme tacite. Ce dernier n'a d'autre portée que de cristalliser le droit en vigueur (les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain), à la date limite d'instruction et pendant une durée de 18 mois. (y compris si la demande portait sur un certificat d'urbanisme opérationnel).
- *Si vous avez déposé une déclaration d'intention d'aliéner* et qu'aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, ceci équivaut à un refus de préempter. Le propriétaire peut alors vendre son bien à l'acquéreur de son choix.

**\*Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**

- Soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...).
- Soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.



# L'urbanisme en ligne : les autres menus

## ➤ Interrompre et reprendre sa demande



Brouillons

Si vous devez interrompre votre demande, ou qu'il vous manque des pièces, votre progression est conservée.

Cet espace vous permet d'accéder aux dossiers dont vous avez commencé la saisie, sans les avoir finalisés.

## ➤ Suivre une demande d'autorisation d'urbanisme



En cours

Cet onglet vous permet d'accéder à vos dossiers déposés et en cours d'instruction. Vous pourrez ainsi suivre l'avancement de tous vos dossiers en cours, accéder aux informations et aux pièces déposées, voire redéposer des pièces selon l'instruction du dossier.

PC : 13406\*07

**Commune :** BAZOGES-EN-PAILLERS

**Type de dossier :** Permis de construire

**Objet demande :** Permis de construire pour une maison individuelle

**Nombre de pièces :** Aucune pièce

**Étape courante :** Autres Renseignements

**Date de création :** 30/08/2021 14h41

**Date de modification :** 30/08/2021 14h41



Reprendre



Supprimer

→ Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la  
Communauté de Communes au 02.51.43.81.61.

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les  
Essarts – 2 rue Jules Verne – 85250 SAINT FULGENT du lundi au  
vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le  
vendredi) – [urbanisme@ccfulgent-essarts.fr](mailto:urbanisme@ccfulgent-essarts.fr)

